

## Centre Sportif Vallée de Joux SA – Plan de protection

Afin de garantir l'accès à notre salle de musculation au public tout en respectant **les règles d'hygiène et de distanciation sociale**, certaines mesures ont été prises à la suite des dernières annonces cantonales :

- **Le port du masque est obligatoire** pour tous lors des déplacements et lorsque la distanciation ne peut pas être respectée.
- **Le nombre maximum de visiteurs** qui peuvent se trouver dans la salle de musculation est de 20 personnes maximum.
- Une distanciation de 15m<sup>2</sup> dans les zones d'entraînement est obligatoire.
- Pour donner la chance à toutes et tous de s'entraîner, optez pour un **entraînement de 1h30** maximum.
- **L'accès aux vestiaires et aux douches** n'est pas autorisé. Venez directement en tenue de sport. L'accès aux WC reste possible.
- Si votre emploi du temps le permet, **fréquentez la salle pendant les heures creuses**. Généralement de 9h à 11h30 le matin puis de 16h à 17h l'après-midi.
- Afin de garantir la **traçabilité pour les Autorités**, le public doit fournir ses coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphone et heure d'arrivée) sur une liste à l'entrée de la salle. Ces données sont conservées 14 jours puis détruites. Les accès libres sans présence de coachs sont fermés.
- Les personnes présentant des **symptômes liés au COVID19** ne peuvent entrer dans l'enceinte du Centre Sportif et de la salle de musculation.
- Chaque sportif installe lui-même son propre espace et le range en fin de séance. L'utilisation d'une serviette individuelle est obligatoire. Chaque adhérent nettoie et désinfecte sa machine après utilisation.
- Pour des raisons d'hygiène, **les objets oubliés ou perdus ne sont pas gardés**.
- Le flux et le regroupement trop importants de personnes sont supervisés par le personnel de la salle de musculation.

Nous vous remercions pour votre compréhension et comptons sur la responsabilité de toutes et tous.

L'équipe du Centre Sportif Vallée de Joux